

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLÉE DU RHONE ET DE LA LOIRE
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

5 Cent. le Numéro

« DES HAÏNES LE TEMPS EST PASSÉ »

5 Cent. le Numéro

ABONNEMENTS :

LYON, RHONE, LOIRE, SAONE-ET-LOIRE, AIN, ISERE..... 3 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS, CORSE ET ALGERIE..... 4 fr.
Les abonnements partent du 1^{er} et 16 du mois. Joindre 50 c. de tout changement d'adresse.
Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIERE ANNEE — N° 26

MARDI 21 Aout 1894 — Sainte Jeanne

— DEMAIN SAINT SYMPHORIEN —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. Place des Terreaux, 7
REDACTION, de 3 heures à minuit.

ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.60 | RÉCLAMES, la ligne..... 1.50
Prix divers pour les Annonces démocratiques et Dées.

AVIS AUX LECTEURS

Après-demain jeudi, tout acheteur du "Nouvel Lyon" recevra une prime gratuite.

BULLETIN DU JOUR

M. DUPUY

Les dernières nouvelles reçues au ministère de l'intérieur, signalent une amélioration notable dans l'état du président le Conseil.

M. Dupuy a passé une excellente nuit et a pu rester levé, hier, pendant plusieurs heures.

Le ministre de l'intérieur espère être établi pour le 30 août, jour où se réunira le conseil des ministres, à Paris.

M. WALDECK-ROUSSEAU

On sait qu'il a été fortement question de la candidature de l'ancien ministre de l'intérieur pour le siège sénatorial aujourd'hui vacant dans le département de la Loire. On se rappelle avec quelles réserves nous avions accepté cette nouvelle, et nous pouvons aujourd'hui constater que nos réserves étaient justifiées. Il est hors de doute que certains personnages politiques de la Loire ont offert le siège à M. Waldeck-Rousseau ; il n'est pas moins vrai que certains amis politiques de ce dernier ont appuyé ces démarches ; mais nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer qu'il n'y a jamais eu la moindre adhésion, de la part de celui qu'on appelait l'Élie du Grand-Ministère.

Nantais d'origine et Rennais d'adoption par sa carrière politique, M. Waldeck-Rousseau n'a aucune raison de solliciter un mandat dans un pays où il ne compte aucune attache, où rien ne sollicite sa rentrée dans le monde politique, alors qu'il est à même de choisir le collège électoral qui renverra un homme de sa valeur au sein du Parlement.

Lorsque M. Waldeck-Rousseau jugera le moment venu, nul doute qu'il ne se représente devant ses anciens électeurs ou devant ceux d'une circonscription voisine.

On avait déjà parlé de la candidature de M. Waldeck-Rousseau, à Lyon même, aux dernières élections ; mais ces bruits n'ont encore trouvé aucun écho.

La vérité est que l'ancien ministre se recueille pour un moment plus opportun. La situation considérable et méritée dont il jouit dans le barreau lui permet d'attendre patiemment l'heure propice.

D'ailleurs ce n'est pas un siège sénatorial qui pourrait tenter cet esprit d'élite, né pour l'action. Le champ de bataille du Palais-Bourbon convient mieux à ce caractère animé des plus pures doctrines républicaines, en même temps que du désir de les voir triompher.

C'est dans les luttes oratoires de la Chambre des députés que nous retrouverons M. Waldeck-Rousseau.

EN ITALIE

Le gouvernement italien se montre de plus en plus décidé à accentuer sa politique coloniale africaine.

Comme nous le faisons remarquer plus loin, ce mouvement semble dirigé contre nous, bien que, dans notre attitude, rien ne puisse porter ombrage à l'Italie, pas plus de ce côté que d'un autre, d'ailleurs.

FRANCE, ALLEMAGNE ET ANGLETERRE

Toute la presse allemande reproduit un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* commentant dans un sens équilibré les rapports existants entre la France et l'Allemagne et exprimant l'espoir que l'amélioration survenue se poursuivra.

Par contre, les *Hamburger Nachrichten* viennent de publier un article des plus malveillants à l'égard de la France, véritable manifestation de haine impuissante du « vieux cours » expirant.

La presse anglaise subit également une recrudescence de francophobie. Le *Daily News*, qui ne détient pas cependant le record de la haine contre nous, dit que l'Angleterre ne doit pas se montrer jalouse du mouvement colonial de la France ; mais que les Français déploient en Afrique une telle activité qu'il devient urgent de régler les questions pendantes entre les deux nations dans le continent noir.

On signale en Tunisie, notamment à Sousse, de nombreux engagements d'Italiens pour Massouah. La nourriture et le transport sont gratuits et, à leur arrivée, ils reçoivent une concession.

L'Italie ne renonce pas davantage à ses armements : Le ministre de la marine, M. Morin, visitera sous peu les ports de Venise et d'Ancone. Il serait décidé à faire de Venezia-la-Bella un véritable port de guerre.

D'un autre côté, M. Zanardelli se montre de plus en plus déterminé à lutter contre la politique intérieure et financière du gouvernement.

G. J.

INFORMATIONS

Le général Edon

Le général Edon qui commandait une division à Paris et avait été mis en disponibilité à la suite de l'accident de la revue de Vincennes, est placé à la tête de la 17^e division.

sion (9^e corps), en remplacement du général Desandré, qui passera dans la section de réserve.

M. Barthou en Angleterre

M. Barthou, ministre des travaux publics, est parti pour Londres et Liverpool étudier les questions de la Métropolitaine et du railway tubulaire en vue des projets qu'il compte déposer à la rentrée. M. Colson, directeur des railways, et M. Krantz, député, l'accompagnent.

Arrestation d'un Français à la frontière italienne

M. Delalande, garde général des forêts, a été arrêté le 14 août, par un douanier italien, au cours d'une tournée d'inspection dans les forêts françaises, à proximité du territoire italien, aux environs de Saorge. Malgré ses protestations, M. Delalande fut conduit à Vintimille, où il fut assigné à la gendarmerie, puis à San Remo, où il fut enfermé dans la forteresse, après avoir été fouillé.

Le 16 août, un commissaire spécial a apporté au commandant de la forteresse un pli du gouvernement italien ordonnant sa mise en liberté.

Mariage de M. Emmanuel Arène

Hier, a été célébré à Bastia, le mariage de M. Emmanuel Arène, député de la Corse, avec M^{lle} Laure Oregna. La bénédiction nuptiale a été donnée par l'archiprêtre Casanova.

Les témoins étaient, pour M. Arène, M. Lutaud, préfet de la Corse, et M. Astina, ancien député ; et pour M^{lle} Oregna, M. Alexandre Oregna, son oncle, et M. Savelli, conseiller à la Cour d'appel.

M. Gaudin, maire de Bastia, et plusieurs personnalités politiques du département assistaient à la cérémonie.

M. Duc-Quercy

Duc-Quercy et sa femme sont arrivés hier soir à Vintimille, reconduits par la police italienne. Ils sont repartis pour la France à 11 heures 25.

Le sergent Le Gallois

Le sergent d'armes Le Gallois, embarqué sur la *Triomphante*, a été assassiné le 15 juillet, à Saigon, par un matelot qui venait d'être mis aux fers.

Le peintre Maximilien Luce

Maximilien Luce, peintre impressionniste, arrêté à Paris, comme anarchiste, il y a six semaines, a été remis en liberté hier après quarante-cinq jours de détention.

Une rencontre

Une rencontre a eu lieu hier matin, aux environs de Paris, entre MM. Ebelot, fils de l'ancien maire de Toulouse, et Maurice Sarraut, rédacteur de la *Petite République*. M. Sarraut a été touché à la partie externe de l'avant-bras droit, d'une blessure formant scion, tandis que M. Ebelot recevait à la poitrine une très légère blessure.

Candidature de M. le comte de Saint-Quentin

On annonce à Caen la candidature de M. le comte de Saint-Quentin, président de la Société d'agriculture du commerce de Caen, au siège laissé vacant par le décès de M. Legoux-Longpré.

Il aura pour concurrent M. Joset des Closières.

Grand incendie à Lisbonne

Un incendie assez important a éclaté au Palais-Royal de Cintra, occupé par la reine Marie.

Le feu est dû à la négligence.

L'Empereur d'Allemagne

La nouvelle que l'empereur assisterait aux grandes manœuvres prussiennes est controuvée.

Prince et général

Le roi d'Italie a signé un décret nommant le prince de Naples général de division, et lui donnant Palerme comme résidence.

Après un séjour à Palerme, le prince visitera la Sicile.

La guerre en Corée

Une petite troupe de Chinois a été mise en déroute dans le combat d'Asan. Le reste de la colonne a passé au nord, afin de se joindre aux troupes septentrionales.

Une escarmouche a eu lieu à Cing-Rang. On croit qu'une grande bataille sera bientôt livrée.

Le nouveau fusil italien

Les journaux italiens signalent l'émotion causée par la découverte que le secret de la fabrication du fusil italien modèle 1891 est connu, non seulement des gouvernements étrangers, mais encore de l'industrie privée.

Finances italiennes

En présence du trop modeste résultat obtenu par les mesures financières approuvées par la Chambre, l'opposition est décidée à remettre une autre fois sur le tapis la question des économies militaires. C'est de ce côté seulement qu'il est possible d'obtenir des économies réelles et de nature à relever les finances de l'Etat. L'opposition est tellement persuadée d'être du côté de la raison qu'elle est décidée à pousser le gouvernement à interroger le pays sur cette grave question. Elle est convaincue qu'elle aurait un véritable plébiscite contre les armements, chose sur laquelle elle pourrait se tromper.

Les élections en Serbie

Hier ont eu lieu les élections du conseil départemental. Presque partout les gouvernements l'emportent.

Trois Français capturés par les Hovas

Les journaux de Madagascar rapportent la nouvelle suivante : Ratoveloa, gouverneur d'Ambohimarina, a fait enlever par les Hovas l'administrateur français d'Antsirane et deux de ses agents qu'il détient prisonniers.

Un bataillon de tirailleurs sakalaves et cinquante soldats d'infanterie de marine ont été envoyés pour réclamer leur liberté et les reprendre au besoin par la force.

Condamnation d'un anarchiste italien

Hier a comparu, devant la cour d'assises de la Seine, l'anarchiste italien Moschitto, sous l'inculpation d'apologie du meurtre de M. Carnot et insultes à l'armée.

Le jury a reconnu coupable Moschitto, mais avec admission de circonstances atténuantes.

Moschitto est condamné à six mois de prison et cinq francs d'amende.

NOS COLONIES

Nous avons scandalisé l'autre jour quelques-uns de nos lecteurs en écrivant que mieux vaudrait vendre nos colonies que les gouverner comme on le fait actuellement.

On s'est écrié que les colonies étaient d'autant plus nécessaires au commerce, à l'expansion nationale que les pays étrangers nous étaient mieux fermés par le système de protection réciproque, inauguré ces dernières années.

Assurément, et c'est bien ce que nous pensons tous. Seulement, nous qui savons ce qui se passe aux colonies, nous qui y avons vécu et commercé, nous disons ceci à ceux qui les ignorent et n'en connaissent que les rapports officiels, soigneusement rédigés pour chanter la gloire immense de leur système et de leur personnel administratif : « telles qu'elles » sont imaginées et conduites, les colonies ruinent notre budget et les « malheureuses dupes qui s'y vont » à établir, elles ne rapportent rien, absolument rien, ni à la France, ni à ceux qui vont y travailler ; elles ne font que nous coûter des millions et des soldats et plutôt que « persister dans les errements lamentables qui sont la mode du jour, le mal serait encore moins grand de les vendre que de continuer le métier de dupes que nous faisons avec elles.

Est-ce à dire que nous soyons d'avis que les vendre est la seule solution qui s'impose ? Assurément non. Mais il faut ouvrir les yeux à l'évidence et changer radicalement le système insensé qui en a fait ce qu'elles sont. — Et ce changement est facile, c'est l'affaire d'un décret en trois articles qui inspirerait un peu de bon sens à la place des insanités en faveur aujourd'hui.

Jadis, les colonies étaient célèbres par une prospérité sans pareille. Les grandes fortunes s'y échafaudaient rapidement. On s'exportait, certain de toucher un prix satisfaisant d'un dur et pénible labeur et de sacrifices douloureux. C'était l'époque du pacte colonial, l'époque des officiers de vaisseaux, l'époque où la France considérait la création des colonies comme une opération commerciale devant se solder par un bilan productif en faveur de tous ceux qui y coopéraient.

Actuellement, cherchez à la loupe une grande fortune coloniale et l'on pourra vous donner un meuble blanc si vous parvenez à en découvrir. Les anciennes se sont effondrées et il ne s'en est pas acquise une seule depuis le nouveau système d'administration civile, d'assimilation politique et d'autonomie administrative et financière, inauguré par les sénatus-consultes de l'empire, revues et considérablement aggravées par les décrets de la Défense Nationale.

Si pourtant, il en existe encore, des grandes fortunes coloniales, mais seulement chez les colons français établis à l'étranger. C'est ainsi que l'acquéreur récent du château royal de Chenonceaux est un planteur français établi à Cuba, colonie espagnole. S'il avait émigré à la Guadeloupe ou à la Martinique, il se serait ruiné et mendierait son pain, comme les camarades.

Alors, étranger, qu'il s'agisse d'Anglais, d'Espagnols, de Hollandais ou d'Allemands, toute l'administration du pays, est au service des colons, son rôle et ses efforts tendent à l'aider, à lui faciliter toutes choses. Il faut qu'il réussisse, qu'il prospère, car, en réussissant, c'est la patrie lointaine qu'il sert, qu'il rend forte et grande.

Dans les colonies françaises, le colon, le négociant, le planteur français, voilà l'ennemi. L'esprit de l'administration coloniale tout entier consiste à le persécuter, à le malmenier, à le décourager. Pourquoi a-t-il quitté la France, ce trouille-fêtes qui vient déranger le rond-de-cuir de son doux far niente ? N'était-il pas bien chez lui ? Qu'est-il venu faire aux colonies ? Empêcher le fonctionnaire de jouir en paix de ses scandaleux appointements, le tracassons-le, le harcassons-le, le traçons-le jusqu'à ce que, ruiné ou dégoûté, il nous laisse nous gorgier en paix dans notre fromage de Hollande.

Lorsqu'on a affaire à des fonctionnaires envoyés de France, ce n'est que demi-mal encore, quelle que soit leur valeur morale ou autre. Ce sont des compatriotes, en fin de compte, et on finit toujours par s'entendre bien ou mal avec eux, souvent il suffit d'y

mettre le prix. C'est une affaire comme une autre à traiter.

Mais quand ce sont des indigènes, des gens de couleur plus ou moins jaloux et nous haïssant du fond du cœur, alors le malheureux négociant d'Europe est perdu.

Et ce sont aujourd'hui ces gens-là qui forment les deux tiers au moins du personnel colonial.

Mais pourquoi donc avons-nous besoin d'une administration coloniale et d'un ministère des colonies qui réunisse dans une seule direction des pays dispersés sur toute la surface du globe et sans rapports, sans aucune ressemblance entre eux ?

Les professeurs du Lycée de la Martinique ou de Bourbon enseignent exactement comme ceux de Carpentras ou de Brives-la-Gaillarde. Pourquoi ne ressortissent-ils pas comme eux au ministère de l'Instruction publique ?

Les curés et les vicaires de la Guadeloupe ou de Tahiti prêchent la même religion, disent la messe et confessent exactement comme ceux de Corse ou de Normandie. Pourquoi ne ressortissent-ils pas au ministère des cultes, qui les connaît et sait comment on doit se comporter avec le clergé ?

Les juges ont besoin des mêmes qualités d'impartialité, de science et d'intégrité dans l'Océan Austral que dans les moindres villes de France. Pourquoi n'est-ce pas le ministère de la justice qui les surveille et les dirige ?

Enfin, pourquoi sont-ce des bureaucrates, M. Manès, à Bourbon, M. Froger, à Diego-Suarez, M. Grodet, au Soudan, qui peuvent se croire en droit de jouer au soldat, de commander les troupes, de molester les officiers, de compromettre dans des conflits lamentables jusqu'à la dignité du drapeau tricolore ?

Est-ce qu'en France un préfet, quelle que soit sa valeur, gouverne un corps d'armée, et là où il y a un combat, l'autorité militaire ne prend-elle pas *ipso facto* le pas sur l'administration civile, sans que jamais la réciprocité puisse se réaliser ?

Pourquoi donc veut-on qu'il en soit autrement au-delà des mers, malgré les résultats trop évidents d'un pareil système ?

Pourquoi ?

Parce qu'il faut qu'à Paris — et ailleurs — une bande d'affamés puisse patauger dans un budget de cent cinquante millions ; qu'on trouve des places opulentes pour une meute d'incapables aussi compromis que compromettants ; qu'on satisfasse les représentants des colonies en leur jetant comme autant d'os à ronger des sinécures, dignes de préfets de première classe ou de ministres, pour leurs parents ou amis, oncles et tantes, cousins et cousines, et serviteurs des dits parents, amis, oncles et cousins.

Voilà pourquoi nos soldats vont se faire tuer en Indo-Chine, à Madagascar, au Congo, pourquoi nos malheureux contribuables doivent suer cent cinquante millions par an.

Quand au commerce français, quant à l'expansion française et autres balivernes à l'usage des naïfs, allez donc voir ce qui se passe ! Consultez donc les tarifs prohibitifs de l'octroi de mer, interrogez les actionnaires du Crédit foncier colonial, ceux du port et du chemin de fer de la Réunion, les créanciers du port de Saint-Pierre, le Crédit lyonnais et les victimes des gigantesques dupes coloniales, qu'il est inutile de désigner plus en détail !

Lorsque M. Casimir-Périer a menacé le gouvernement d'une crise ministérielle, pour obtenir de vive force la création d'un ministère unique des colonies, il avait solennellement promis au Sénat, sur la demande de notre collaborateur, M. Isaac, que le nouveau ministère ne serait pas un troisième ministère militaire, mais que la guerre et la marine resteraient souveraines aux colonies, chacune en son département.

Paroles en l'air et promesses vaines.

Voilà que M. Delcassé vient de réclamer au ministère de la marine des officiers et des gardes d'artillerie pour organiser les bureaux techniques de la défense des colonies.

La marine, qui sait ce que vaut le ministère civil des colonies et quel fléau il est pour notre empire colonial, a nettement et correctement refusé.

En présence de ce refus, le ministère des colonies s'est adressé à la guerre qui sait moins ce qui se passe dans nos possessions lointaines, et la guerre a consenti à mettre à la disposition de son collègue un chef de bataillon et les officiers du génie nécessaires.

Et voilà comment le Sénat sera joué et comment M. Erogér, l'organisateur de la garde civile à Diego et M. Grodet, le désorganisateur de la discipline militaire au Soudan, auront le droit de jouer au soldat et de compromettre le drapeau de la France dans les pires aventures.

V. DE GAMA

LA POLITIQUE

Les conseils généraux se sont réunis hier. Cette session offre plus d'importance que d'habitude, parce qu'elle fournira certainement des indices précis sur l'état de l'opinion publique en province.

Quoique les vœux politiques soient interdits aux assemblées départementales, un conseil général, siégeant pour la première fois depuis l'assassinat du Président de la République et les conséquences qu'a entraînées la mort de M. Carnot, a de nombreux moyens de laisser deviner ses sentiments.

Par le choix de leur président, par les discours que ce président prononce en s'inspirant des vœux de la majorité dont il est le représentant autorisé, les conseils généraux peuvent exprimer leur appréciation sur des événements et sur des actes du gouvernement.

La politique, du reste, n'est pas étrangère aux élections cantonales. C'est elle qui dicte le choix du suffrage universel, puisqu'elle a fait sortir des conseils généraux les défenseurs des idées réactionnaires pour les remplacer par des républicains.

Si les monarchistes ont perdu leurs sièges presque partout, malgré de sérieuses influences locales, quoiqu'ils eussent à leur disposition le prestige de la fortune territoriale et la force que donne la possession d'un château, c'est précisément parce que le pays a entendu confier ses mandats à des partisans de la République.

D'ailleurs la loi elle-même a mis de la politique dans les conseils généraux, puisque les élus du canton sont, de droit, électeurs sénatoriaux et appelés éventuellement à jouer un rôle législatif, d'après les décisions de l'Assemblée nationale de 1871, en cas de dispersion de la Chambre des députés.

Plus un mandataire est près de ses mandats et plus il est pénétré de leurs vœux. Il n'est donc pas exagéré de dire que les conseils généraux connaissent mieux que les membres du Parlement les pensées des électeurs.

Par suite, dans les circonstances actuelles, on doit s'attendre à des manifestations des conseils généraux qui voudront apporter à la République le concours de leur adhésion et l'expression de leurs regrets.

On trouvera là un élément considérable d'information pour connaître les battements du cœur de la France.

Au Vatican

Hier, à Rome, les journaux électoraux portaient en première page des déclarations et des ornements de l'honneur de l'onomastique du pape, retiré aujourd'hui.

Le pape a tenu ses réceptions dans sa bibliothèque privée : à midi, il a reçu les cardinaux, les dignitaires de cour, les prélats, et les chevaliers de Malte.

Léon XIII se tenait au milieu de la salle, ayant autour de lui, les trois ordres distincts des personnes admises à la réception.

Le pape se porta à merveille et ne cesse de répéter qu'il n'a jamais été en meilleure santé qu'en 1894.

Il se promène, étudie, écrit plus que jamais et fait preuve d'une extraordinaire lucidité.

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

On écrit de Paris à la *Gazette del Popolo* : A Londres, les sentiments anglais sont fortement excités ; et cela d'autant plus qu'en France, on montre une tendance, à chercher une revanche sur l'Angleterre, avant de la prendre sur l'Allemagne.

Cette dernière probabilité s'éloigne chaque jour davantage, parce que les forces allemandes sont imposantes, et que la France ne peut plus même espérer une bienveillante neutralité de la part de la Russie.

Le gouvernement français a pu acquiescer à la conviction, qu'une attaque contre l'Allemagne serait faite à ses risques et périls, ne pouvant plus compter sur aucune sympathie russe à cet égard.

L'Angleterre apparaît donc comme la cible propice au chauvinisme français. Il est vrai que les escadrons anglais sont plus puissants, mais comme elles ont un plus grand Empire colonial à protéger, elles sont par cela plus vulnérables.

On peut frapper l'Angleterre dans son commerce qui constitue sa principale force. Et puis, on pourrait pousser la Russie contre elle, soit dans les mers de la Chine, soit en Perse, soit dans l'Afghanistan, peut-être même dans le Bosphore, l'incident à faire naître étant beaucoup plus facile, entre la Russie et l'Angleterre, qu'entre la Russie et l'Allemagne.

De là, une recrudescence d'animosité contre l'Angleterre et une atténuation de haine contre l'Allemagne.

A Londres, on voit s'accroître cette anglophobie sans inquiétude, parce que l'impassibilité britannique ne s'altère jamais. Aucune parole ne la dérange, mais elle tient compte et agit.

L'Angleterre n'envoie pas lord Dufferin pour traiter, si tant il est vrai qu'il reparte de Paris pour l'Ecosse. Elle enverra ses pionniers et ses sociétés *Incarthered* avec une lettre souveraine, qui leur reconnaît des droits souverains, dans les terres africaines pour occuper les territoires en question.

On entend dire dans quelques mois qu'un capitaine quelconque, est arrivé à l'achada, au confluent des deux Nils, à Quadelai ou à Cuaduses, et occupe le Nil Blanc.

L'expédition française du commandant Montiel ne sera pas en force et n'arrivera pas à temps pour empêcher une occupation. Les deux rivaux ne se rencontreront pas sur le Nil, mais sur la ligne qui sépare le Nil et le Congo.

On voit que la préoccupation constante du gouvernement anglais est de créer plusieurs Etats intermédiaires entre les possessions anglaises et françaises, tandis que la France voudrait conserver le contact intégral.

Quelques-uns prétendent avec raison que le gouvernement, plus prudent que les politiciens, ferme l'oreille et cherche à gagner du temps, disposé à laisser libre l'action anglaise sur le Nil comme sur le Haut-Mékong, mais contrainct à calmer les colons par quelques espérances.

Quelques autres, au contraire, assurent que, dans la question du traité anglo-congolais, il existe un accord verbal secret, aux termes duquel l'Angleterre n'aurait à craindre aucun obstacle pour son développement sur le Nil. Mais c'est un accord qu'on ne peut publier de crainte d'exciter le chauvinisme de ceux qui brûlent de voir se déployer les bannières françaises.

Pour le moment, la guerre ne se fera qu'en paroles.

L'ACTION ITALIENNE EN AFRIQUE

Nous avons exposé hier le plan des Italiens dans la question africaine : les quelques lignes suivantes éclairciront encore en mettant au jour les menées du parti mégalomane et galloway, qui veut absolument voir en la France, un obstacle à la grandeur de l'Italie.

L'honorable député Napoléon Colajanni, dans une lettre adressée au *Messenger* reproche à un journal de Rome, connu par ses attaches ministérielles, « de publier une série de correspondances de la Tripoli » taine qui indiqueraient cette nouvelle direction et dans lesquelles « fréquentes » « pointes contre la France » alternent avec l'incitation aux Italiens à s'entendre avec le sultan au sujet de l'Afrique.

M. Colajanni va plus loin encore : il rattache aux projets de politique africaine plus intense qu'il croit exister la nomination de M. Catalan à l'ambassade de Constantinople : « On sait, dit-il, que M. Catalan est énergique, intelligent, entreprenant, par-tisan de la grande politique. Constantinople noble serait donc pour lui un poste de combat dans lequel il pourrait déployer ses sursides qualités. »

Que, question Catalan à part, il puisse y avoir, tout au moins en apparence, quelque chose de fondé dans ces soupçons de reprise de politique africaine, cela ressort de plus d'un symptôme. Citons comme exemple les bruits persistants, fondés ou non, d'une action combinée des forces anglo-italiennes, pour aller reprendre Khartoum en partant parallèlement du Soudan et de Kassala ; citons aussi les bruits d'une action probable du côté de Tripoli.

Enfin, il est à noter que, pour compléter le réseau de la politique africaine, le Maroc n'est pas non plus mis de côté : la presse ministérielle se livre à l'effusion de correspondances conçues dans le même esprit que celles qui lui parviennent de Tripoli. Avant-hier, par exemple, un journal annonçait en gros caractères des « COMPLICATIONS AU MAROC ». Suivait une dépêche de son correspondant expliquant que, sur le désir exprimé par le gouvernement français d'instituer un consul à Fez, le sultan Abd-ul-Aziz avait prié de surcroît à cette mesure jusqu'à des temps plus tranquilles ; que, malgré cette prière du souverain marocain, la France avait passé outre, et que son consul est déjà arrivé à Fez.

« Ce acte de la France, ajoute le correspondant de ce journal, est considéré comme excessif, discutable et susceptible de produire de graves perturbations. L'on dit qu'en cas où le consul hisserait son drapeau, cela pourrait exciter le fanatisme des musulmans et donner lieu à des désordres dont la France pourrait prendre prétexte pour une intervention. »

D'après ce correspondant, un haut personnage marocain lui aurait dit ne voir « dans l'installation prématurée du consul français que l'intention de provoquer des complications ». Et ce qui achève de donner du poids au mot « intervention » lancé plus haut, c'est cette phrase qui suit aussitôt : « Je vous ai déjà écrit que la France tient à tout prix 20.000 hommes sur la frontière algérienne, à sept journées de Fez. »

Le journal en question, dans l'article qui commente cette dépêche, appelle naturellement le blâme que son correspondant inflige à la France pour avoir pas tenu compte du désir exprimé par le sultan du Maroc de remettre à de meilleurs temps l'envoi de son consul. Ce qu'il y a de curieux, c'est que c'est ce même journal qui, il y a quelques jours à peine, louait hautement le gouvernement italien d'avoir imposé son ambassadeur à Constantinople malgré les réticences de la Porte, d'avoir montré au Sultan qu'il fallait perdre l'habitude de « considérer l'Italie comme une quantité négligeable. »

On la dernière convention hispano-marocaine conclue à la suite de l'incident de Melilla, donne aux puissances la faculté d'entretenir des consuls à Fez. La France, à tout prendre, n'aurait donc fait qu'exercer un droit.

que nous voyons mieux la paille dans l'œil de notre voisin que la poutre dans le nôtre.

LE CHOLÉRA EN EUROPE

Aux Pays-Bas, à Amsterdam, trois cas ont été de nouveau constatés, dont un mortel.

A Rotterdam, un cas a été signalé, et à Middelburg l'épidémie a encore causé un décès.

En Russie, jusqu'à ce jour, à Riga, dix cas de choléra ont été constatés.

En Allemagne, à Cadow, près Landensberg, trois cas de choléra asiatique ont été signalés.

Au Danemark, un marin d'un vaisseau en quarantaine, a succombé aux suites de l'épidémie.

Enfin, en Autriche, à Biedlitz, deux soldats sont gravement atteints du fléau.

CONSEILS GÉNÉRAUX

Avignon

On nous télégraphie :

La session du Conseil général s'est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Poncet, doyen d'âge. Le préfet assiste aux délibérations. Dix-sept conseillers sont présents sur vingt-deux. La séance est suspendue avant l'élection du bureau. Elle est reprise à 4 heures. On procède à la nomination du président ; par 10 voix contre 7, M. Liotier est élu.

M. Guibert, vice-président (du) 10 voix.

M. Monitron.

MM. Appy et Roux sont élus secrétaires.

M. Liotier prend la présidence et confirme l'ancienne composition des commissions.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Demain, séance publique à 2 heures et demie.

Belfort

Le Conseil général de Belfort est ainsi nommé :

Président, M. Erliard, conservateur ; vice-président, M. Lesnart, républicain. Le bureau est mixte.

Le Conseil est plutôt conservateur, alors qu'en 1893, il était républicain.

Chartres

M. Emile Labiche a été réélu président pour la 2^e fois.

Dans l'élection du bureau, les radicaux ont perdu un siège de vice-président.

Le conseil a décidé d'envoyer une adresse de condoléances à Mme Carnot.

Fau

M. Garit, président sortant est réélu. Le bureau est républicain.

Le président a prononcé un discours sur les devoirs du gouvernement en face de l'anarchie.

Reims

M. Sarrazin a été réélu président. Tout le bureau est républicain.

Angers

Lecture est donnée d'une pétition signée de nombreux propriétaires demandant l'ajournement de l'ouverture de la chasse, fixée au 26 août. A l'unanimité le Conseil adopte un vœu portant que l'ouverture soit reculée au 12 septembre.

Châteauroux

M. Brunet, sénateur, est élu président. — Bureau républicain.

Caen

M. Turgis, sénateur, est élu président. — Bureau républicain.

Limoges

M. Brissaud, est élu président.

Carcassonne

M. Bourdel, est élu président, pas d'incident.

Lez

M. Malezieux, sénateur, est élu président.

Draguignan

M. Bordonave, est élu président.

Bouches-du-Rhône

Notre correspondant particulier nous télégraphie de Marseille le 20 courant, à 7 h. 20 du soir.

L'ouverture de la session du conseil général a eu lieu aujourd'hui. M. Caire a été élu président par 15 voix.

Il a fait l'apologie de l'Esprit Nouveau.

M. Flaisièrès, nouvel élu, présente un vœu tendant à l'abrogation de la loi contre les anarchistes.

Ce vœu est voté par 23 voix sur 25.

Le préfet fait allusion aux déclarations antérieures de M. Flaisièrès lorsqu'il était maire de Marseille.

M. Flaisièrès répond qu'il se conforme, comme conseiller général, aux vœux de ses électeurs.

Isère

Le Conseil général de l'Isère s'est réuni, aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel de la Préfecture, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Un long et intéressant rapport de M. le Préfet sera soumis à l'approbation de l'Assemblée départementale.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des solutions qui seront données aux questions importantes qui vont être plus ou moins discutées pendant cette session.

C'est M. Guillet, représentant du canton de Pont-en-Royans, qui est le doyen d'âge.

M. Picard, conseiller général de l'Isère, est

le plus jeune des membres de notre assemblée départementale.

L'ouverture du vote qui donne les résultats suivants :

Président, M. Dubost, 33 voix ; vice-présidents, Gache, 37, Soulier, 26 ; secrétaires, Poullet, 35, Gardon, 28, Meyer, 27, Jourdan, 21.

M. Dubost a prononcé un important discours.

Loire

La session du conseil général s'est ouverte, hier, à 2 heures 1/2, sous la présidence de M. Moysse, doyen d'âge.

M. Laroche, préfet de la Loire, assiste à la séance.

M. Moysse prend la parole et prononce l'allocution d'usage. En termes émus, il rappelle le deuil récent de la France entière, la mort de M. Carnot, dont il fait un mot d'éloge très applaudi. Au nom du Conseil général, M. Moysse envoie à M. Carnot l'expression de ses vifs regrets et de tous ses sentiments de condoléances.

M. Moysse retrace la physionomie si énergique et si profondément républicaine de M. Casimir-Périer, qui ne démentira pas de la confiance des citoyens.

Il termine en exposant un programme des réformes que doivent s'imposer les législateurs républicains. L'accomplissement de ces réformes, dit-il, nous mènera à l'aisance et à la prospérité du pays. (Vifs applaudissements.)

On procède à la formation du bureau, qui est ainsi constitué :

M. Brossard, président ; MM. Moysse et Crozet-Fournay, vice-présidents ; secrétaires : MM. Galley, Périer et Morin.

M. Brossard, en prenant possession du fauteuil présidentiel, remercie ses collègues de la nouvelle marque de confiance qu'ils viennent de lui donner. Il s'efforcera de la mériter en montrant toute l'impartialité et le calme désirables, dans la discussion des affaires départementales.

M. Brossard termine en exprimant, à l'adresse de M. Carnot, les condoléances du conseil général, et à M. Moysse tous les remerciements de ses collègues.

Les commissions étant réorganisées, M. Moysse donne lecture des travaux de la commission départementale.

La séance est levée ensuite.

Cahors

Le bureau est entièrement républicain. M. de Vermeil, sénateur, président. MM. Talon et Vidal, députés, vice-présidents.

Auxerre

L'ancien bureau est réélu. M. Coste, sénateur, président.

Arras

M. Boucher-Gadart est réélu président.

Bastia

Le conseil général a renvoyé à lundi prochain l'ouverture de la session et l'élection de son bureau.

Quimper

M. Rousseau, conseiller d'Etat, républicain a été réélu président.

Nice

M. Rouvier est réélu président.

Beauvais

M. Guvinaot, sénateur, est réélu président.

Laval

M. Denis, républicain, est nommé président.

Agon

Sont élus président M. Faye, sénateur ; vice-présidents, MM. Monteil et Carle.

Lille

M. Charles Seydoux a été réélu président.

Mézères

MM. Basquin, Scullfort et Claeys, vice-présidents.

Mont-de-Marsan

M. Lourtis, ministre du commerce, a été élu président à l'unanimité.

Epinal

L'ancien bureau est réélu. M. Méline, président.

Tours

M. Tiphaine est réélu président.

Nevers

M. Turigny, député républicain, est élu président par 120 voix contre 11 à M. Martin, conservateur.

Montpellier

M. Griffe, sénateur, est élu président.

POÈTE ET GÉNÉRAL

On lit dans la Gazette de France :

« Quelques instants avant la représentation d'*Edipe-Roi*, au théâtre d'Orange, les cris de joie de vive Mistral ! se firent entendre des galeries, à l'apparition du célèbre poète provençal.

« Aussitôt le ministre chargea un messager d'aller au devant du célèbre auteur de *Mireille*, qui fut conduit vers le ministre.

« Ce dernier lui indiqua une place à ses côtés. — En ces lieux le poète doit être avec le roi.

« Le général Voisin, qui se trouvait au premier rang, se leva aussitôt et prit place au second. »

Et le journal allemand conclut :

« La France est un pays où les généraux se lèvent pour faire place aux poètes. Dans maintes autres contrées, les versificateurs n'ont pas plus droit aux regards que les autres civils, sauf le cas où ils sont lieutenants de réserve. »

CAUSERIE SPORTIVE

Le chien, bien que fidèle ami de l'homme, est l'ennemi du vélocipède. Est-ce la giration rapide de la roue qui le met en fureur ? J'attendrais que quelque vélocipédiste comptât se prononcer sur ce sujet ; quant à moi, j'avoue mon ignorance ; mais je constate que lorsque l'homme est monté sur une machine, le chien prend aussitôt un goût trop prononcé pour ses tibias dans lesquels il rêve de plonger voluptueusement ses crocs.

Ce que je ne m'explique guère non plus, c'est la sauvagerie des propriétaires de ces animaux. Au lieu de combattre cette manie du chien, ils l'exécutent au contraire contre le vélocipède.

Il y a pourtant un article du Code qui nous assure, notre seul tort est de n'y pas recourir.

Les condamnations seront nombreuses, elles apprendront aux propriétaires de chiens à les tenir en laisse ou à les garder chez eux.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner, au long le texte de la loi, qui leur permettra de jouir en paix de la liberté de voirie qui appartient à tous les Français, et plus particulièrement aux cyclistes qui paient un impôt spécial.

Art. 655, § 7. — « Seront punis d'une amende de six francs jusqu'à dix francs inclusivement :

1° Les chiens qui auront excité ou n'auront pas retenu leurs chiens lorsqu'ils attaquent ou poursuivent les passants, quand même il n'en résulterait aucun dommage. »

C'est très clair. Voyez maintenant un jugement rendu l'autre jour par le juge de paix du canton de Roze (Somme), conformément à l'article précité :

« Le propriétaire d'un chien qui le laisse aboyer au coin d'une rue, est responsable de l'accident qui arrive sur ces entrefaites au vélocipédiste, s'il est constant que ce dernier est suffisamment expérimenté et qu'il n'apparaît point d'autre cause de l'accident. »

Ainsi donc, nous voilà bien judiciairement armés contre l'ennemi, faisons trêve d'indifférence, chaque fois que nous serons attaqués, défendons-nous, ce sera le seul moyen de reconquérir la tranquillité.

Décidément, cette pauvre U. V. F. a juré de ne pas rater une occasion de nous faire rire ; de cela, nous ne pouvons que la remercier, c'est si beau de rire. — Dans une précédente causerie, je vous ai raconté sa grande colère contre le vélocipède de Lille, voici maintenant que c'est à Bordeaux qu'elle a maille à partir.

Une prime importante y était offerte à tout coureur qui battrait le record de l'heure ou de 50 kilomètres. Mais, pour que ce record fût homologué par le Vélocipède Club, la présence des deux chronométrateurs officiels et ceux-ci, pour se déplacer, demandant la forte somme qu'on leur refuse naturellement et avec juste raison.

De même que l'Union dit au Vélocipède de Lille : « Tu ne seras pas maître chez toi », elle dit aux Bordelais : « Vous n'avez pas un seul homme dans vos murs qui soit capable de se servir d'un chronomètre ! »

N'est-ce pas grotesque ? Ah ! messieurs de l'Union, vous qui ferez tant et tant, que vous finirez par laisser tout le monde, et que vous deviendrez ridicules à force de compétence.

P. d'ALBILLET.

Les Sports

RÉSURRECTION DU VÉLO-CLUB CALADOIS

Une réunion aura lieu au café Rollet, rue de la République, le 22 août, à 8 heures 1/2 du soir.

Les vélocipédistes de la région, désireux de faire partie de la société, sont instamment priés de s'y rendre.

COURRIER MARITIME

Le paquebot l'*Amazone*, de Madagascar à Marseille, est arrivé hier avec 117 passagers, dont 70 soldats de l'infanterie de marine. Traversée sans incident. La cargaison se compose de café, cacao, indigo, etc., etc.

— Le paquebot-poste *La Bretagne* partira du Havre pour New-York le 25 août à 3 heures du soir.

— Samedi est entré dans le port de Marseille, le *Samao*, qui jauge 1.600 tonnes. Ses dimensions sont les suivantes : longueur 150 mètres, largeur 15 m. Sa vitesse moyenne est de 10 nœuds.

— La *Nauvare* est arrivée hier soir, à sept heures cinquante, au Havre.

NOTRE PRIME

Comme nous l'avons déjà fait pressentir, nous avons cherché à préparer pour nos abonnés une sorte de don de joyeux anniversaire qui fut absolument exceptionnel et nous pouvons nous flatter d'avoir réussi au-delà de toute espérance.

On trouvera aux annonces tous les renseignements relatifs à notre bicyclette-prime.

Jamais aucun journal, malgré les plus grands efforts, n'est parvenu à livrer à ses lecteurs un instrument de premier ordre à un prix pareil. En ce moment même, les organes de la presse parisienne les plus puissants, la *JUSTICE*, les *DEBATS* l'essaient. Ils n'ont pas pu atteindre, pour une bicyclette analogue, au dessous de 365 francs.

Le NOUVEAU LYON est à plus de cent francs au dessous !

Aussi sommes-nous justement fiers du résultat obtenu. On peut voir et examiner aussi minutieusement qu'on voudra, dans nos bureaux, notre bicyclette-prime, sur laquelle les commandes seront faites.

Mais nous ne saurions trop engager nos lecteurs à se hâter. Il n'y en aura certainement pas pour tout le monde et les premiers inscrits seront les premiers servis.

Chronique Locale

Bulletin Météorologique (6 h. soir)

Depuis plus de vingt jours les vents supérieurs ont constamment soufflé des régions ouest ; par suite le ciel est resté généralement pluvieux ou très nuageux et la température moyenne en baisse. Dans la journée d'hier le temps était frais et le maximum thermique n'a été que de 22°. Aujourd'hui par suite d'une baisse barométrique sur le nord-ouest de l'Europe, le ciel s'éclaircit, la température monte et un changement de régime va se produire.

Aujourd'hui à Lyon, hauteur barométrique à 4 heures du soir, 763 mm. Pluie depuis vingt-quatre heures.

Températures extrêmes : à l'ombre, minimum + 10° ; maximum + 22° ; à l'air libre, minimum + 7° ; maximum + 33°.

Probable : temps plus chaud et orageux.

Nos artistes du Grand-Théâtre

Nous apprenons l'engagement à Lyon du ténor Adeline qui quitte le Conservatoire de Paris sans prix ni accessit, et suit son camarade Simon à notre Grand-Théâtre.

M. Cadio, qui a chanté les solis de *Nuit d'Orion*, et faisait partie de l'opéra des Enfants de Lutèce, qui ont remporté le premier prix d'honneur et le premier prix d'exécution au concours musical de Lyon, vient d'être engagé à Bordeaux comme baryton d'opéra-comique.

M. Cadio avait remporté en 1893, le premier prix de chant au Conservatoire de Paris.

A propos d'artistes, voulez-vous savoir ce que gagnait, au siècle dernier, les artistes de l'Opéra ?

Par le règlement de 1713, le personnel de l'Opéra était appointé ainsi :

Basses-tailles : Premier acteur, 1.500 fr. par an. — Deuxième acteur, 1.300 fr. — Troisième acteur, 1.000 fr.

Haut-contre ou ténors : Premier acteur, 1.500 fr. par an. — Deuxième acteur, 1.300 fr. — Troisième acteur, 1.000 fr.

Comme on le voit, les basses-tailles et les hauts-contre étaient traités sur le même pied.

Venaient ensuite :

Les tailles : Premier acteur, 600 fr. par an. — Deuxième acteur, 500 fr.

Les acteurs : Premier, 1.500 fr. par an. — Deuxième, 1.300 fr. — Troisième, 1.000 fr.

Quatrième, 900 fr. — Cinquième, 800 fr. — Sixième, 700 fr.

Les chœurs se composaient de :

Vingt-deux hommes à 400 fr. par an et de douze filles également à 400 fr.

Quant au ballet, il était formé de dix danseurs :

Deux à 1.000 fr. par an. — Quatre à 800 fr. — Quatre à 600 fr.

De dix danseuses :

Deux à 900 fr. par an. — Quatre à 500 fr. — Quatre à 400 fr.

Et voilà toute la troupe de l'Opéra en l'an 1713.

Et dire qu'aujourd'hui certains ténors et certaines de nos cantatrices en vogue touchent, par soirée le double de ce que leurs aïeux gagnaient en un an ! Vous figurez-vous aussi l'incalculable écart de prix d'une première danseuse à laquelle un directeur viendrait offrir neuf cents francs d'appointement par an ?

Les jouteurs Cottois

Chaque jour amène son contingent d'étrangers à l'Exposition ; c'était hier le tour des méridionaux que nous a amenés, en très grand nombre, le train de plaisir organisé à Marseille par la compagnie P.L.M.

Un peu plus tard sont arrivés les jouteurs de Cotte qui excitaient la curiosité des nombreux promeneurs.

Taillés en athlètes, la peau brunie par le soleil, les Cottois ont défilé crânement, aux sons des meilleurs pas redoublés de la Lyre de Perrache.

Est-il besoin d'ajouter que les jouteurs sont leur costume traditionnel étaient l'objet de tous les regards ? Ce costume tout blanc, rayé bleu ou rouge — tout en faisant valoir par sa coupe déagagée la belle prestance des marins — ajouta au pittoresque des jeux auxquels nous avons assisté hier et avant-hier à trois heures, sur le lac du Parc.

Cette attraction, dont notre collaborateur, Monsieur Sport, entretient nos lecteurs, avait attiré une foule nombreuse à l'Exposition.

Le salut aux caporaux

Les musiciens ne devaient pas jadis le salut aux caporaux. Le ministre de la guerre vient de faire cesser une anomalie de nature à froisser le juste orgueil des

porteurs de galons de laine. Il a décidé que les caporaux auront droit aux saluts des musiciens comme à celui des soldats de 6^e classe.

Nécrologie

M. Georges Révoil, consul de France à Fernambouc, vient de mourir ; il était âgé de 61 ans.

M. Révoil avait été élevé au Collège de Mongré, à Villefranche, sous la direction d'un ami de sa famille, M. Genton, alors bachelier des lettres.

Arrivé à l'âge d'homme, il se mit à voyager. D'abord chargé de deux missions dans l'Afrique orientale, au pays des Sonalis, par le ministre de l'Instruction publique, M. Révoil était ensuite entré dans la carrière consulaire ; il remplit les fonctions de vice-consul à San-Jose de Costa-Rica, à La Spezia et à Lerici, puis fut nommé consul à Fernambouc, en 1893.

M. Georges Révoil est le frère de M. Paul Révoil, directeur du cabinet de M. le ministre des affaires étrangères, et le neveu de M. Pierre Baragnon, directeur du *Courrier du Soir*, ancien conseiller général des Bouches-du-Rhône.

L'affaire de l'abbé Favier

A l'annonce de ce qui est annoncé par tous nos confrères, l'affaire de l'abbé Favier ne viendra pas cette semaine devant le tribunal correctionnel.

Cette cause ne sera guère applicable qu'à l'audience de vendredi 21 août on peut-être encore à celle de samedi 1^{er} septembre prochain.

Personnel des Maires et Adjoints

Voici les mutations survenues dans le personnel des maires et adjoints du département du Rhône, pendant le mois de juillet écoulé :

ARRONDISSEMENT DE LYON. — Ville de Lyon. — M. François Lavigne a été élu adjoint, et M. Claude-Joseph Clatel, 1^{er} adjoint au maire de Lyon, le 31 juillet 1894, en remplacement de MM. Rossignol et Grinand, démissionnaires.

Orléans. — M. Pierre Gutton a été élu maire, le 29 juillet 1894, en remplacement de M. Dumarest, décédé.

Un ambassadeur russe à Lyon

S. E. le prince Lobanow, ambassadeur de Russie en Autriche, est arrivé à Lyon, venant de Contrexeville.

Le prince Lobanow est descendu au Grand-Hôtel.

Les monnaies italiennes

Il nous faut revenir sur ce sujet, car il est resté un certain nombre dans la circulation.

Or, des changeurs d'occasion exploitent sans vergogne l'ignorance des malheureux détenteurs de ces monnaies pour leur offrir hardiment... 0,75 centimes d'une pièce de un franc !

Nous répétons que la monnaie italienne ne perd et ne peut perdre que le change d'Italie sur France qui est actuellement de 11 à 12 0/10, soit 1 fr. 20 pour dix pièces de 1 franc.

Une pièce de 1 franc vaut donc absolument et sans contestation possible, 0,85 centimes au bas mot.

Anciens. — Rapporteur, M. Rieu.
Ventes. — Rapporteur, M. G. Bord.
Séance de l'après-midi.
Première partie. — Circoscriptions. — Rapporteur, M. de Laage de Moux.
Rapports entre unions. — Rapporteur, Deussy.
Deuxième partie. — Services économiques.

Défense professionnelle auprès des pouvoirs publics. — Rapporteur, M. le commandant Ducos, député de Vaucluse.
Institutions régionales de prévoyance et d'assistance. — Rapporteur, M. H. de Gailard-Bancel.
Service matériels. — Rapporteur, M. Denizet Henri.
Ventes. — Rapporteur, M. Riboud Léon.
Cinquième journée. — 23 août. — Crédit agricole.

Séance du matin.
Allocation par M. Aynard, président d'honneur.

L'organisation du crédit par les syndicats agricoles. — Rapporteur, M. A. Sénart.
Caisses rurales à responsabilité illimitée. — Rapporteur, M. Louis Durand.
Caisses rurales à responsabilité limitée. — Rapporteur, M. J. B. Jousseau.

Séance de l'après-midi.

Les unions des caisses rurales. — Rapporteur, M. Milcent.
Banque centrale. — Rapporteur, M. Hugues de Larnage.

Troisième journée. — 24 août. — Coopératives agricoles.

Séance du matin.

Allocation de M. A. Sénart, président d'honneur.

Loi sur les sociétés coopératives de production, de crédit et de consommation. — Rapporteur, M. Paul Doumer, député.

Circoscription et rôle. — Rapporteur, M. A. Guinand.

Rapport des coopératives agricoles entre elles. — Rapporteur, M. Fleury.

Séance de l'après-midi.
Rapport des coopératives de production avec les coopératives de consommation. — Rapporteur, M. Kergall.
Producteurs. — Rapporteur, M. G. Maurin.
Consommateurs. — Rapporteur, M. Choussier.

Quatrième journée. — 25 août.
Matinée.

Rendez-vous à 9 heures dans les bureaux de l'Union du Sud-Est, 9, rue du Gare.
1^{re} Visite à une boucherie de l'Union des producteurs et des consommateurs « Croix-Rouge ».
2^{de} Visite du magasin de vente des produits agricoles « Guilloitière ».

Après-midi.
Visite à l'Exposition. — Section d'économie sociale. — Section d'agriculture.
Banquet à 7 heures dans l'intérieur de l'Exposition.

JURIDICTION ADMINISTRATIVE

Dans sa séance du 2 juin dernier, le Conseil de préfecture des Alpes-Maritimes a jugé que la contribution mobilière basée sur les loyers d'habitation du contribuable ne doit comprendre dans ces loyers que les bâtiments servant à l'habitation; les locaux soumis à la patente ne doivent pas y être compris.

Un avocat de Nice était imposé à la cote mobilière à raison d'un logement de dix pièces d'une valeur locative de 1.800 fr. Dans ce logement étaient comprises pour 13.000 fr. huit pièces servant à son habitation personnelle et pour 500 fr. deux autres déposées en cabinet de travail et bibliothèque.

L'expert prétendait ne devoir pas être imposé à la cote mobilière sur ces deux derniers locaux, parce qu'ils servent exclusivement à l'exercice de sa profession; l'administration soutenait, au contraire, qu'ils

ont été régulièrement soumis à l'impôt parce qu'ils ne sont pas distincts de l'habitation personnelle.

Le Conseil de préfecture a estimé que le cabinet et la bibliothèque étant situés l'un près de l'autre et communiquant ensemble, et ne contenant que des meubles et objets mobiliers nécessaires à l'exercice de la profession d'avocat, leur affectation exclusive à la profession ne saurait faire doute; il a décidé que le réclamant est imposé à la patente à raison de ces locaux, qui servent à l'établissement des droits à payer.

En conséquence c'est à tort qu'ils ont été imposés à la contribution mobilière; par suite, leur valeur locative étant estimée à 500 fr., il y a lieu d'accorder au réclamant une réduction d'impôt afférente à cette somme.

Le conseil a donc accordé au sieur X... sur le montant de la contribution immobilière à laquelle il a été imposé à Nice pour 1893, une réduction correspondante à un loyer de 500 fr.

SPECTACLES ET CONCERTS

MUSIQUE MILITAIRE. — Aujourd'hui, de 5 heures à 6 heures, Place Bellecour, concert par le 8^e régiment d'infanterie.

CONCERT DE L'HORLOGE (cours Lafayette-145). — Virgile, le premier pantomimiste de l'Europe était, hier, à l'Horloge où il donnait la première d'une production qu'il va prochainement offrir aux Parisiens. Pour quelques représentations, on applaudira à l'Horloge, Mlle Augusta, du Ba-ta-clan; M. Block, l'imitable comique du Moulin-Rouge, dans ses œuvres; Mayol, le vaillant mondan, le singulier Grasside, de l'Eden; Rosida, la chanteuse créole. Une Belle mère en cage obtient tous les soirs, un succès de four and rent.

ELDORADO. — A mesure que la revue s'avance vers la cinquantaine, son succès augmente et l'on est à se demander si on ne refusera pas du monde jusqu'à la dernière. Ah! la Gu... la Gu... la Guilloitière! est en effet le spectacle à succès de l'exposition et nul étranger ne quitte Lyon sans avoir applaudi.

di plusieurs fois cette revue si amusante et si luxueusement montée.

AMBASSADEURS. — Tous les soirs à 8 h. spectacle-concert.

CONCERT-SPECTACLE DE L'EXPOSITION. — Tous les jours, à 3 h. 15 et à 8 h. 15, deux représentations. Le soir, tout autour de la Coupole, grande revue de l'Exposition, par MM. Verdellet et Raoul Cinoh, musique d'Arnould.

MÉNAGERIE PLANET. — Perrache, cours de la Midi, côté Saône. — Pouvoir contenir 3.000 personnes, collection zoologique hors pair.

Tous les jours à 3 h. 1/2 et à 8 h. 1/4 du soir, brillantes représentations.
Le dompteur Planet, dressage de lions, tigre royal, panthère noire, léopard, canguarou et ours blancs. Apothéose : La danse serpentine au milieu des lions chaque soir. Scène comique : Le clown, l'éphant nain et le singe.
Le soir, repas des animaux.

BAILLON CAPTIF DE L'EXPOSITION. — De 9 heures du matin à 11 heures du soir, ascension de jour et de nuit à 300 mètres. — Musée aérostique. — Concerts. — Photographie. — Buffet. — Projections électriques. — Ascensions libres. — Prix d'entrée 50 cent. — Ascension 5 francs.

THEATRE CHINOIS (à l'Exposition, près du ballon captif). — Tous les jours de 2 h. à 6 h. Originaire d'Embru, cette jeune personne. La déclaration de guerre entre Hong-Ting-Chong, empereur d'Orient et Lah-hi-Pau, empereur d'Occident, grand drame mimé.

Ça et là

Mystère et physiologie. — Il n'est bruit depuis quelque temps, dans les départements des Hautes et Basses-Alpes, que d'une aventure des plus singulières dont une jeune fille du pays M^{lle} Laure Bernard, vient d'être l'héroïne, et de fait, le cas est des plus bizarres.

Originaire d'Embru, cette jeune personne, actuellement âgée de vingt-quatre ans, était jusqu'en ces derniers mois, considérée par tous comme du sexe féminin. Elle avait été, d'ailleurs, déclarée comme telle par ses pa-

rents qui l'avaient placée dans un couvent, où elle fit ses études et d'où elle sortit pour fonder un institut de béguines à Tuschel, près de Gap.

Or, M^{lle} Bernard vient de changer subitement de sexe. Tant et si bien qu'elle s'est mariée dernièrement avec une de ses amies. Ce changement de sexe a été révélé au tribunal d'Embru qui a ordonné la rectification de l'état civil. D'autre part, M^{lle} Laure devenue M. Bernard, sera inscrite pour l'année 1895 sur les listes du tirage au sort.

Naissances

Premier arrondissement. — Chassagne Pierre, m., rue Lafont, 8.

Deuxième arrondissement. — Percey Marie, f., cours Charlemagne, 56. — Quillon Henri, f., cours Charlemagne, 56. — Belliard Jeanne, f., rue Crentz, 22. — Muller Marie, f., rue St-Hélène, 36. — Chamard Joseph, m., quai St-Antoine, 32. — Ferrand Louis, m., rue Paul-Bert, 14.

Troisième arrondissement. — Parent Henriette, f., rue de Grenelle, 156. — Dénard Augustine, f., rue François-Garin, 4. — Lagier Antoinette, f., rue des Asperges, 42.

Quatrième arrondissement. — Bouchet Marcel, f., cours Herboville, 30. — Dépollier Michel, m., rue Auspitz, 12.

Cinquième arrondissement. — Pocachard Marie, f., avenue de Prado, 29. — Monnier Rose, f., rue du Bourbonnais, 17.

Sixième arrondissement. — Gleye Louis, m., rue Vendôme, 96. — Mévior Marie, f., cours Morand, 46. — Charrel Marie, f., rue Masséna, 85.

DÉCÈS ET FUNÉRAILLES

Premier arrondissement. — Bourry Louis, négociant, 58 ans, rue des Capucins, 16, f. 9 h. — Laurent Marguerite, ménagère, 73 ans, montée des Carmélites, 32, f. 9 h.

Deuxième arrondissement. — César Antoine, apprenti, 32 ans, Hôtel-Dieu, f. 5 h. — Ep-Burley, née Bouchard, s. p. 45 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h. — Fellet Joseph, 80 ans, Charité, f. 2 h. — Vio Guigne, née Viove, 80 ans, rue Centrale, 32, f. 10 h. — Lainé Josephine, 9 ans, rue de la République, 81, f. 8 h. — De Forand Antoine, 3 mois, portes de Lorraine, f. 11 h. — Martin Félix, s. p., 68 ans, morgue, f. à volonté.

Troisième arrondissement. — Louise allemand, 19 mois, rue de la Promenade, 11, f. 2 h. — Georges Fromont, 1 mois, cours Richier, 43, f. 4 h. — Claude Brugeron, épier, 43 ans, rue Paul-Bert, 14, f. 6 h. m. — Philéaume, 124, f. 7 h. — Vve Moyet, née Rogat, sans profession, 68 ans, quai des Brotteaux, 25, f. 3 h. — Emile Pernod, négociant, 68 ans, route de Grenoble, 13, f. 10 h. — Jeanne Du-four, 4 jours, avenue de Saxe, 25, f. 9 h. — Pierre Charond, chaudronnier, 31 ans, rue Sbastopol, 64, f. 5 h. — Vve Semenas, née Desjournes, 58 ans, cours Richard-Villon, 8, f. 3 h.

Quatrième arrondissement. — Louis Masson, manœuvre, 54 ans, hôpital, f. 10 h. — Jean Bertholon, tisser, 58 ans, hôpital, f. 2 h.

Cinquième arrondissement. — Emmond Thivél, 3 mois, rue de Trion, 63, f. 6 h. s.

Sixième arrondissement. — Néant.

CONDITION DES SOIES

LYON, le 20 août 1894.

Nature	Sortis	France	Espagne	Italie	Syrie	Bengale	Chine	Japan	Tissus	Poids
54 Organs	13	3	7	3	3	12	9	4	4698	
42 Trames	6	4	25	1	4	12	13	6	3208	
86 Grèges	4	4	25	1	4	12	13	6	3208	
8 Divers	4	4	25	1	4	12	13	6	3208	
3 Belines	4	4	25	1	4	12	13	6	3208	
1 Laines	4	4	25	1	4	12	13	6	3208	
193	23	1	7	32	12	6	1	47	31	13998

BALLOTS PRESÉS

41 Organs... 1.1.1.2.2.206

108 Trames... 23.59.24.1.5400

112 Divers... 23.60.25.3.5698

Le Gérant : JEAN DESMEURS.

Imprimerie et stéréotypie du Nouveau Lyon, 7, place des Terreaux et 2, rue Valbénère.

Machines rotatives Marinoni, 16.000 exemplaires à l'heure. — Moteur à gaz Farra et Cie, Lyon.

AVIS JUDICIAIRES

VENTES DE FONDS

M. Berthelon, 11, place du Pont, Lyon, a vendu son restaurant. Réc. à M. Bourgeois, 65, cours de la Liberté, Lyon.

— E. R.

M. Eollet, 67, rue Vauban, Lyon, a vendu son fonds de lingerie et dépôt de pain. Réc. à M. Rodillon, 25, cours Morand, Lyon.

— P.

M. Croizat, 15, rue Sully, Lyon, a vendu son café, comptoir à Mlle Jeanne Thomas. Réc. à M. Collin, 16, rue Godéroy, Lyon.

— P.

PURGES D'HYPOTHÈQUES

M. Joseph Brevittoz, propriétaire à Saint-Fons (Rhône), est resté adjudicataire, moyennant 20.100 fr., d'une propriété sise à Saint-Fons, qui appartenait à M. Jean-Marie Ronzeau ou Ronzau, propriétaire, 16, grande rue de la Guilloitière, Lyon. Bernard, avoué. — S. P.

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS

Société J. Walch et Cie, 28, rue Victor-Hugo, Lyon, pour le commerce des cuirs et peaux en poils. Capital 150.000 fr.; durée 20 ans, à partir du 1^{er} octobre 1894; signature sociale à M. Walch-Ulmo seul. — S. P.

DIVORCES

Au profit de Mme Joséphine-Antoinette Favre-Bully, couturière, 2, rue Lepen protégée, à Paris, contre M. Jean-Louis Tartet, ci-devant boucher à Montmerle (Ain) et actuellement sans domicile ni résidence connus. Antoine, avoué à Trévoux (Ain). — L. R.

ADJUDICATIONS DE TRAVAUX

Ain. — Mairie de Montluel. — 10 septembre 1894, 2 h., travaux de canalisation pour fontaines publiques, en 3 lots : le 1^{er} 26.000 fr.; le 2^e lot, 30.000 fr.; le 3^e lot, 14.200 fr.; le 4^e lot, 7.000 fr.; total des travaux, 77.000 fr.; total des cautionnements, 3.400 fr. Renseignements à la mairie de Montluel.

Rhône. — Mairie de Lyon.

Vendredi 14 septembre 1894, à 7 heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication, en un seul lot, de la vente des matériaux à provenir de la démolition de la maison, Charbonnier, rue Moncey, 74, et rue Desargues, 9, acquise par la Ville pour la création d'une place publique.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées sur la mise à prix de 200 fr.

Le cahier des charges relatif à la vente des matériaux dont il s'agit, est déposé à la Mairie de Lyon 1^{re} division, (2^e bureau), où chacun peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi, et de 2 à 5 heures du soir.

Etude de M^{re} Jules Clot, huissier, 20, rue d'Algérie, Lyon.

VENTE JUDICIAIRE

Judi 23 août 1894, à 11 heures du matin, sur la place Carnot, à Lyon, vente d'objets saisis, tels que : comptoir, rayonnages, liquides divers, tables, chaises, coffre-fort, placard, fourneau, batterie de cuisine, etc.

— S. P.

EMPLOIS

Homme de 35 ans, sérieux, ancien voyageur, actif, courant des affaires, cherche emploi. S'adr. à M. J. P. P., bureau du journal, n° 01055.

Homme instruit, 26 ans, connaissant à fond le français, donnerait des leçons de langue française, littérature et sciences naturelles. S'adr. à M. Au, bureau du journal.

On demande une apprentie modiste. Ecrire au bureau du journal, M. P. C., n° 405.

On demande des placiers-encasseurs. S'adresser à la compagnie Singer, 192, rue Boileau, Lyon.

On demande une bonne pour restaurant, bien au courant du service. S'adr. à M. Ringuet, 31, quai de Serin, Lyon.

On demande voyageur muni de bonnes références. Inutile de se présenter sans cela. Gruyer et Cie, chemin Moulin-à-Vent, à Parilly-Venissieux.

ASSOCIATIONS

Commandites, Prêts

8 à 10.000 francs sont demandés pour exploiter invention mécanique (élevateur) devant donner de gros bénéfices. S'adr. à M. Laur, bureau du journal.

On offre position de 3.000 francs par an à personne sérieuse, monsieur ou dame, disposant de 5 à 10.000 fr. pour diriger industrie prospère, gros bénéfices, garantie. Ecrire A. X. X., poste restante, Brotteaux-Lyon.

On demande à emprunter 20.000 fr. pour donner extension à un commerce d'un très grand avenir. Ecrire O. A., 15, poste restante, Lyon-Terreaux.

On céderait pour cause de maladie à personne de 25 à 40 ans pouvant apporter de 15 à 20.000 fr., association dans commerce quinquillerie très prospère. Excellente affaire. Ecrire à Repelin, rue Eturnelles, 34, Romans (Drôme).

Employé intéressé est demandé avec 8 ou 10.000 francs pour donner extension à imprimerie en pleine voie de développement et de prospérité. S'adr. au bureau du journal, n° 0998.

On demande associé disposant de 6.000 fr. pour publier dictionnaire français fait sur nouveau plan et appelé à grand succès. S'adr. au bureau du journal, n° 025.

Prêts sur billets. — S'adr. Grandin et C^e, à Antibes.

LOCATIONS

A louer de suite, appartement de 3 pièces au 5^e étage, cave et grenier, prix 450 fr. S'adr. à M. Chat, cours Morand, 57.

A louer au 1^{er}, belles pièces 3 pièces, sur rue de la République, alcôve, cabinet toilette; grand vestibule, très indépendante pouvant servir de bureau, pied-à-terre. On louerait également en garni. Prendre l'adresse café Gonard, coin rue Ferrandière et Palais-Grillet.

A louer au 11 mai 1895,

à M. un Magasin horlogerie-bijouterie, 30, rue Française, avec agencement intérieur. Pour visiter, s'adr. à M^{re} Lespinaisse, notaire à Mâcon.

A louer de suite, à 5 kilom. gare Pontaveaux, Maison 9 pièces, terrasse abritée, vue superbe sur la vallée de la Saône, grand jardin. S'adr. à M. Silvestre, à Chenas (Rhône).

A louer, à Neyrolles (Ain), plusieurs chambres garnies, jolie campagne, 2 kilom. gare Nantua. S'y adresser, maison Vernet.

FONDS

ou Immeubles à vendre

A vendre ou à louer, à proximité de Chambéry (Savoie), vaste construction avec roue et force hydraulique de 6 chevaux, pouvant servir à diverses industries. Maison d'habitation confort, confort, avantagé, facile, païem. S'adr. M. Bazin, marbrier à Chambéry.

A vendre, près Bourg (Ain), vaste et solide maison bourgeoise neuve, avec clos, belle et salubre situation. Occasion. M. Textor, Jasseron (Ain).

A vendre, à Neuville-sur-Saône, grande maison d'habitation bourgeoise pouvant servir également à une industrie, pensionnat, maison de convalescence, ou autres. Jardin avec salle d'ombrage, écurie et remise. Superficie environ 3.500 m. carrés clos de murs. S'adr. à M. Deuvre, négociant en vins, à Neuville-sur-Saône.

Belle Propriété située route de Grenoble, sur la hauteur, cinq minutes des tramways, composée d'une maison bourgeoise 14 pièces, une pièce d'eau de la Compagnie, salle d'ombrage, 4.000 mètres de terrain tout en rapport, maison de jardinier, etc. Prix modéré. S'adr. bureau du journal, sous le n° 157.

A vendre, centre de Lyon, Restaurant travaillant beaucoup. Bénéfices nets : 10.000 francs. Prix demandé : 45.000 francs. S'adr. à M. L. L., bureau du journal, n° 0202.

A vendre, 50 kil. de Lyon

(p. g.), jolies Villas, 10 p. conf. et dép., écurie, rem., clos, 2600 m., b. omb., vue sup. S'adr. à M. P. M. M. Ballay et Bérignon, pl. Terreaux, 7.

A vendre ou à louer, à Saint-Julien-de-Jonzy, S.-et-L. (ligne de Roanne à Paray-le-Monial), à 4 heures de Lyon, altitude 450 mètres, jolies maisons bourgeoises, meublées ou non, 5 à 10 pièces, avec jardin. Prix modéré. Bon air, vie à bon marché. On fournirait cheval et voiture. S'adresser de suite au bureau ou à Mme Laurent, à St-Julien-de-Jonzy.

Grande Propriété rapport et agrément à vendre aux Aqueudes Baunand, Sainte-Foy-lès-Lyon. S'adr. M. L. L. L., rue Bat-d'Argent, Lyon.

OBJETS MOBILIERS

à vendre ou échanger

On demande à acheter bicyclette d'occasion pneumatique. Indiquer la marque et le prix. Ecr. A. B., 15, poste restante, Lyon-Vaise.

Foin de première qualité à vendre. S'adresser à M. Ch., bureau du journal, n° 0029.

On demande à acheter, grands lots de petits meubles de bureau de soie, blanc, brut, pour entrepôt. Prix d'adresses offres, avec échantillons, à Oswald Landow Forst i/L.

A vendre attelage complet de petit poney. S'adres. chez M. Bellon, loueur, rue Malesherbes.

A vendre chien courant, âgé de 7 mois. Prix : 100 fr. S'adr. à M. P., bureau du journal, n° 0455.

A vendre jolie bicyclette, marque Ouragan, pneumatique Dunlop, en bon état; poids 15 kil. Prix : 300 fr. S'adr. à M. Sch., bureau du journal, n° 048.

On désire acheter un Hammerless d'occasion, calibre 12. S'adr. à M. F. S., bureau du journal, n° 0943.

On demande à acheter bon chien de chasse de trois ans, dressé spécialement pour le poil et la plume. S'adr. à M. S., bur. du journal, n° 0940.

A vendre mobilier d'occasion

composé de canapés, fauteuils, chaises cannées, horloge de salle à manger, etc. S'adr. à M. P. n° 0303. bur. du journal.

DIVERS

Vins de Champagne. Une maison sérieuse demande un agent pour Lyon à la commission, pouvant introduire des affaires sûres. Bonnes conditions. Ecr. avec références à C. D. B. 48, poste restante, Reims.

Rhums. Représentant sérieux pour le gros, demandé par maison honorable. S'adr. K. K. O. poste restante, Bordeaux-Chartrons.

Mariage, jeune homme de 30 ans, position libérale, jolie fortune, désire épouser demoiselle bien élevée, avec dot convenable. Rien des agences. Discretion absolue. Envoyer photographie sous le n° 0115, au bureau du journal.

Le public est prévenu que des wagons-réservoirs vin sont en gare de la Croix-Rousse, au prix de 20 fr. l'hecto. MM. les vendeurs sont à l'entière disposition de MM. les acheteurs. — On peut déguster.

Chasse. Parts à céder. Prix : 100 fr. 500 hect. très aboy. Lièvres, perdreaux. Droit à 2 fusils, garde, meute, à la disposition du chasseur, près gare Crémieu. Pour renseignements, Humber, rue Neuve, 16, Lyon.

On demande représentant à la commission pour visiter les confiseurs, les pâtisseries et épiciers, article facile à placer. Ecrire Ozerdier Noizeux, 82, rue Quincampoix, Paris.

LA FEUILLE

UN FRANC

LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE

Se conserve indéfiniment et sous tous les climats

France par poste. — Se trouve partout

Vente en gros : JACQUET, 1, rue Vanbecour, LYON